N° 60

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

AVIS

PRESENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, William Chervy, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèchs), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice Prévoteau, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Splingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7º législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 17), 475 (tome VIII), et in-8º. 57 Sénat : 57 et 58 (annexe 14) (1961-1962).

Loi de Finances - Automobiles - Industrie - Industries chimiques - Machines-outils - Sidérurgie - Textile.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE	5
A. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE	5
1. L'évolution des principes	5
2. Le bilan des concours de l'Etat à l'industrie	6
3. Les mesures récentes	10
B. LA PERSISTANCE D'UNE CONJONCTURE INDUSTRIELLE DEFAVORABLE	12
1. L'ajustement de l'offre à la demande	12
2. Les conditions de production des entreprises	14
DEUXIEME PARTIE : APPROCHE SECTORIELLE DE LA REALITE INDUSTRIELLE	17
A. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	17
1. Les résultats de l'année 1980 et du premier semestre 1981	17
2. Les nouvelles orientations des constructeurs	19
B. LA SIDERURGIE	20
C. L'INDUSTRIE TEXTILE	21
D. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL	24
E. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	27
1. La production	27
2. Le commerce extérieur	28
3. Les effectifs	28
4. Les perspectives	29
F. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT	30
EXAMEN EN COMMISSION	32

MESDAMES, MESSIEURS.

Soixante huit français sur cent ne veulent pas travailler dans l'industrie; 70 % des ouvriers ne s'intéressent pas à leur travail par ignorance de la destination des produits fabriqués. Moins de la moitié des Français pensent que l'industrie enrichit le pays; 2 travailleurs de l'industrie sur 5 la jugent dynamique et 5 % seulement de la population encourageraient un jeune à devenir un jour directeur d'usine... Ces opinions ressortent d'un sondage lancé par « L'Usine Nouvelle » qui traduit bien le désintérêt de nos concitoyens pour le secteur industriel. Toutefois, cette étude prouve que les Français se sont rendu compte de l'importance que l'industrie revêt pour le pays, face aux défis de la crise internationale : pour 81 % d'entre eux, le développement industriel est une priorité.

Ce sondage indique clairement les directions de l'action : pour réconcilier les Français avec leur industrie, les Pouvoirs publics doivent s'efforcer de mieux faire connaître ce secteur et de redonner aux industriels leur vraie place dans la Nation.

Mais il est surtout indispensable de rétablir un tissu industriel solide et dynamique afin que l'industrie devienne créatrice d'emplois. Or tel n'est pas le cas actuellement : si l'emploi demeure la priorité absolue, les effectifs de l'industrie ont chuté de 198 900 unités (-3,6%) par rapport à la situation observée en juillet 1980 et selon les prévisions établies par l'I.N.S.E.E., cette réduction pourrait atteindre plus de 4% sur l'ensemble de l'année 1981, c'est-à-dire du même ordre que celle qui avait été observée sur plus de quatre ans, entre 1976 et le milieu de 1980.

Cette situation n'est pas nouvelle, mais le mouvement paraît s'accélérer dangereusement, notamment dans l'industrie. En outre, les difficultés de plus en plus aigues de financement entraînent des défaillances toujours plus nombreuses: plus de 2 000 dépôts de bilans ou règlements judiciaires ont été enregistrés fin août, alors que le niveau mensuel moyen avoisinnait 1 600 au printemps dernier. Or, on le sait, les créations d'emplois industriels ont une incidence beaucoup plus forte sur l'évolution du chômage que celles des emplois tertiaires.

De ce point de vue, les orientations de la politique sont encore floues. Comment concilier en effet la nécessaire relance des investissements et la hausse des charges des entreprises qu'entraînera inévitablement l'adoption de certaines mesures prévues par la loi de finances pour 1982 ?

Ainsi la taxe permanente sur les frais généraux, dont le taux initial déjà très élevé de 30 %, vient d'être porté à 33 %, aboutira à une ponction de plus de 5 milliards de francs sur les entreprises les plus dynamiques qui doivent engager des frais pour conquérir de nouveaux marchés notamment à l'exportation.

Par ailleurs, la taxation de l'outil de travail demeure pénalisante pour bon nombre d'entreprises industrielles ou familiales, car ses modalités ne tiennent pas compte de la réalité économique et risquent d'affaiblir leur compétitivité.

Enfin, l'aide fiscale à l'investissement aura un impact très réduit sur le développement réel des investissements sur les entreprises si elle n'est pas aménagée.

L'ensemble de ces mesures, qui vont dépasser les 10 milliards de francs, s'ajoutant aux charges déjà considérées comme excessives des entreprises par le Gouvernement lui-même, qui avait promis de les stabiliser, paraissent peu susceptibles d'encourager l'investissement.

Or la relance de l'investissement productif, moins susceptible d'occasionner à court terme les effets pervers d'une relance massive de la consommation, aurait des résultats plus progressifs sur la conjoncture, mais plus durablement positifs en favorisant la compétitivité de l'industrie sans laquelle les risques sont grands de dérapage de la monnaie et donc des prix.

Enfin, l'extension du secteur public risque d'avoir des répercussions néfastes sur l'économie. Il ressort en effet du rapport annuel de la Banque des Règlements internationaux (B.R.I.) que devant l'essoufflement de la croissance et même, pour certains, de la récession, la plupart des pays s'inquiètent du déséquilibre croissant entre le secteur privé et le secteur public. Ce déséquilibre est considéré comme une entrave à l'investissement productif et au maintien de la croissance. Ces conclusions vont à l'encontre des thèses du Gouvernement. Il est, en effet, certain que les nationalisations de groupes industriels sont dangereuses pour l'économie : loin de revitaliser l'industrie, elles vont la dévitaliser ; loin d'aider la France dans la compétition internationale, elles vont l'isoler et, par conséquent, loin de défendre l'emploi, elles vont amplifier la crise.

Telles sont les considérations que votre commission tenait à formuler avant d'examiner la situation de l'industrie française.

PREMIERE PARTIE

A. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

1. L'évolution des principes

La politique industrielle qui nous est présentée par le nouveau Gouvernement a désormais quatre objectifs fondamentaux :

- l'emploi : il s'agit d'inverser les tendances actuelles et de développer à terme l'emploi industriel ;
- la reconquête du marché intérieur et la promotion de notre compétitivité afin d'assurer un meilleur équilibre de la balance commerciale;
 - l'indépendance dans le domaine de l'énergie et des matières premières ;
 - la maîtrise nationale des procédés technologiques.

Ces principes se traduisent en trois lignes d'actions essentielles :

- l'élévation du niveau technique de l'appareil industriel;
- la nécessité de gains de productivité afin que les industriels puissent faire face aux mesures sociales et à la concurrence internationale;
- l'exigence de qualité, aussi bien de la production que de l'usage des produits.

Il est précisé que les petites et moyennes entreprises industrielles doivent très naturellement jouer un rôle irremplaçable dans la recherche de ces objectifs. Leur souplesse, leur capacité d'adaptation, ainsi que leur intégration dans la vie économique locale et régionale leur confèrent en effet des atouts essentiels pour contribuer au développement de l'industrie française.

Le plan intérimaire de deux ans qui sera présenté au Parlement permettra d'entreprendre les premières réformes nécessaires au développement industriel de la France et à la reconquête du marché intérieur.

Partant de l'idée qu'une économie moderne tire sa force à la fois des petites et moyennes entreprises qui en constituent le tissu et d'un noyau de grands groupes industriels; ce plan vise simultanément à développer les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et à renforcer les grands groupes.

Pour soutenir les premières, les orientations retenues sont les suivantes : allègement des charges qui pèsent sur les coûts de production, révision des mécanismes fiscaux ou règlementaires qui découragent la création d'entreprises et l'innovation, faciliter leur accès aux marchés publics, favoriser leur alimentation en fonds propres. Par ailleurs, la nationalisation du crédit permettra aux P.M.E. d'accéder plus facilement aux financements qu'elles recherchent.

Au-delà de ces mesures qui dépendent directement de l'action des Pouvoirs publics, les chefs de P.M.E. seront encouragés à se regrouper et à organiser des actions communes.

Le renforcement du noyau des grands groupes industriels se fera grâce à l'extension du secteur public. La nationalisation aura pour objectif prioritaire ce renforcement à travers les restructurations qui seront entreprises. Votre Commission ne peut que réaffirmer son septicisme quant à la réalisation de ces objectifs ambitieux, compte tenu de la désorganisation de l'économie qu'entraîneront les nationalisations. Pendant de très longs mois en effet, les groupes nationalisés vont se trouver désorientés, dispersés par la mise en place de nouvelles structures, par la définition de nouvelles politiques industrielles, commerciales, et d'exportation, ce qui va donner une prime formidable à la concurrence étrangère. Au lieu d'aider à la reconquête du marché intérieur, les nationalisations risquent donc d'accroître la pénétration étrangère. Les exemples étrangers sont, à cet égard, très probants. En réalité, on aboutira à un démantélement de l'industrie française dans le monde et à l'isolement de la France, ce que votre Commission ne peut que déplorer.

Concernant la politique en faveur des P.M.E., nous ne pouvons qu'espérer que la panoplie des mesures prévues se traduira dans les faits; mais, pour l'heure, les petits patrons se montrent réservés et attendent des résultats concrets.

2. Le bilan des concours de l'Etat à l'industrie

Cette année encore, les structures administratives mises en place ont permis de distribuer les aides financières de l'Etat en fonction de la spécificité des difficultés à résoudre. Aussi convient-il de retracer le bilan de l'action des différents organismes existants pour apprécier la réalité du soutien de l'Etat au redéploiement industriel.

- Le Comité Interministériel pour l'Aménagement des Structures Industrielles (C.I.A.S.I.) a été saisi en 1980 de 116 nouvelles affaires, ce qui porte le nombre total des dossiers qui lui ont été directement soumis depuis sa création à 1 079.
- Le C.I.A.S.I. a pu trouver une solution pour 675 affaires concernant 46 500 emplois. Depuis sa création, il a réglé en cumul 685 affaires correspondant à 380 000 emplois.

Au ler juillet 1981, les aides engagées par le Comité ont représenté au total depuis 1974 :

- 1 545 millions de francs en prêts du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) classiques,
 - 474,4 millions de francs en prêts participatifs,
- 815,4 millions de francs en subventions prélevées sur les crédits d'action de politique industrielle.

Au cours de l'année 1980, la proportion des solutions de reprise par un partenaire extérieur s'est établie à plus de 50 % du total des dossiers réglés, soit légèrement moins qu'en 1979 (60 %). L'effet d'entraînement des concours accordés par le Comité s'est atténué puisque le montant total des capitaux permanents mobilisés a représenté au cours des douze derniers mois environ 2,3 fois le montant des concours publics mis en oeuvre.

Par ailleurs, le nombre des affaires aidées dont la restructuration n'a pas permis d'éviter un dépôt de bilan demeure limité; depuis la création du Comité, 119 des 580 prêts du F.D.E.S. devront faire l'objet d'un recouvrement contentieux. Evaluée à partir du montant des concours accordés, la proportion des prêts à recouvrer par l'Agence judiciaire du Trésor s'établit finalement à 24,6 %, ce qui, compte tenu du haut niveau de risque que présentent les entreprises en difficulté reste satisfaisant.

Au plan des sinances publiques, les aides accordées par le C.I.A.S.I. représentant en moyenne un coût budgétaire de l'ordre de 7 460 francs par emploi concerné dont 2 245 francs sous forme de subvention.

Dans l'ensemble, la procédure d'examen par le C.I.A.S.I. des dossiers d'entreprises en difficulté apparaît efficace dès lors que dans une structure de coordination rassemblant toutes les administrations concernées, elle allie la rapidité et la discrétion nécessaire à la recherche de solutions durables et concourt à la sauvegarde des emplois d'entreprises industrielles dont l'existence est menacée.

De ce fait, il n'est pas envisagé d'apporter des modifications profondes aux modalités d'intervention du Comité.

Le Comité interministériel pour le Développement des Investissements et le Soutien de l'Emploi (C.I.D.I.S.E.) a été institué en juillet 1979 pour accorder des prêts participatifs du F.D.E.S. aux entreprises performantes dont la croissance peut être freinée par le manque de fonds propres. Les interventions du C.I.D.I.S.E. sont surtout destinées à des entreprises industrielles réalisant un effort exceptionnel de développement largement tourné vers l'exportation. Les programmes d'investissement des P.M.I. à l'étranger peuvent également bénéficier de l'intervention du C.I.D.I.S.E..

Depuis sa création, le C.I.D.I.S.E. a retenu (au 30 juin 1981) 613 projets d'investissement, dont 177 au cours des six derniers mois, d'un montant total de 6 645 millions de francs (dont 502 millions de francs de programmes d'investissement à l'étranger), ayant bénéficié de 1 087 millions de prêts participatifs du F.D.E.S..

Ces entreprises bénéficiaires réalisent un effort exceptionnel d'investissement : 10 % du chiffre d'affaires contre 3 à 4 % en moyenne nationale ; 70 % d'entre elles sont régulièrement exportatrices avec un taux moyen d'exportation de 35 % du chiffre d'affaires.

Ces données montrent l'effort de levier très appréciable des prêts participatifs sur l'investissement des P.M.I.. Ils constituent une réponse adaptée au problème de financement de la croissance de ces entreprises comme en témoigne le succès de cette formule : 40 nouvelles demandes donnent lieu chaque mois à une étude approfondie.

• Le Fonds Spécial d'Adaptation Industrielle (F.S.A.I.)

Au cours de l'année 1980, les aides du F.S.A.I. ont été attribuées à 53 projets, qui seront créateurs de 6 409 emplois nouveaux sur trois ans (1981-1983). Les interventions du fonds se sont élevées à 592,5 millions de francs et ont déclenché 2,3 milliards de francs d'investissements.

Au cours du premier semestre 1981, les aides ont été attribuées à 22 nouveaux projets pour un montant de 115,8 millions de francs correspondant à 349,3 millions de francs d'investissements industriels. Ces projets permettront la création de 1718 emplois nouveaux répartis dans certaines zones géographiques prioritaires telles la Loire-Atlantique, la région stéphanoise, la région de Marseille et le Valenciennois.

Le Fonds s'est largement intéressé aux petites et moyennes industries. En 1980, 35 projets sur 53 ont été présentés soit par des personnes physiques, soit par des entreprises réalisant moins de 200 millions de chiffre d'affaires. Ces projets ont entraîné la création de 1 997 emplois. Au cours du premier semestre 1981, une grande partie des projets ont été présentés par des P.M.I..

• Ensin l' Institut de Développement Industriel (I.D.I.) a accru en 1980 le niveau de ses interventions avec près de 330 millions de francs, contre un peu plus de 270 millions de francs en 1978 et 1979 et 220 millions de francs les années précédentes. En ce qui concerne la nature de ces interventions, l'I.D.I. accorde sa priorité aux interventions en capital (qui ont représenté 74 % des concours accordés en 1980) ce qui est conforme à sa vocation de partenaire actif des entreprises. Dans cette même optique, l'Institut ne recourt pas, pour la très grande majorité de ses interventions, à des sorties programmées : il souhaite en revanche obtenir une rémunération normale pour ses participa-

tions. Les dividendes versés par les affiliés, en régulière augmentation, sont passés de 0,3 million de francs en 1973 à 13,6 millions de francs en 1980 (9,8 millions en 1979) : y compris l'avoir fiscal ils ont représenté 3,5 % du porteseuille au titre de participation, contre 0,2 % en 1975.

L'I.D.I. s'est attaché à favoriser l'essor des exportations soit en apportant son appui à des sociétés de commerce international, soit en accompagnant les opérations d'implantations à l'étranger de sociétés françaises.

Le porteseuille de l'I.D.I. au 31 décembre 1980 a atteint un peu plus de 1 290 millions de francs, dont 1 053 millions de francs sous forme de participations en capital ou d'obligations convertibles et 238 millions de francs sous forme de prêts et d'avances d'actionnaires.

L'Institut prévoit de maintenir en 1981 le niveau de ses interventions atteint au cours des derniers exercices.

Pour financer ces opérations, l'I.D.I. disposera en premier lieu de ses ressources actuelles : une dernière augmentation de capital a eu lieu en 1980 qui a eu pour effet de porter les ressources propres de l'I.D.I. aux environs de 1,2 milliard de francs, ceci devant lui permettre de poursuivre ultérieurement ses opérations sans faire appel à ses actionnaires. L'Institut poursuivra par ailleurs le reclassement de son porteseuille de participations qui pourra donner lieu également à des opérations de refinancement (porteseuille d'obligations convertibles).

Depuis la création de l'I.D.I. et jusqu'au 31 décembre 1980 les concours de l'Etat se sont montés à 514 millions de francs en capital, soit 49,95 % du capital de l'Institut, et 81,9 millions de francs sous la forme d'avance d'actionnaire.

La lettre de mission du 20 février 1976 prévoit que les actionnaires apporteront chaque année à l'I.D.I. 120 millions de francs de ressources nouvelles, jusqu'en 1980 inclusivement. Ultérieurement, l'I.D.I., dans le cadre de ses mission actuelles, devrait assurer son activité sans effort supplémentaire de ses actionnaires.

L'I.D.I. a réalisé au cours de l'année 1980 la dernière augmentation de capital prévue, à laquelle l'Etat a contribué à hauteur de 40 millions de francs.

Enfin, l'I.D.I. s'est associé à deux organismes financiers qui lui permettent de relayer et de démultiplier son action :

- la Financière et Industrielle Gaz et Eaux,
- SOPROMEC I.D.I..

3. Les mesures récentes

Les mesures prises depuis mai 1981 en faveur du secteur industriel sont destinées d'une part à enrayer la baisse de l'investissement, et d'autre part à favoriser l'adaptation de notre appareil industriel aux mutations technologiques. Elles ont été complétées par un renforcement du dispositif prévu en faveur des entreprises en difficulté.

• Les mesures en saveur de l'investissement et de l'adaptation de l'appareil industriel

Elles se sont traduites tout d'abord par une augmentation de l'enveloppe de prêts à long terme bonifiés (14,75 %) et superbonifiés (12,75 %) distribués par les Sociétés de Développement Régional (S.D.R.), le Crédit d'Equipement des Petites et moyennes entreprises (C.E.P.M.E.) et le Crédit national : une tranche de 13 milliards de francs est dégagée pour le deuxième semestre 1981, portant ainsi l'enveloppe totale à 17 milliards de francs (sont notamment concernés les prêts robotiques, économies d'énergie, export et soutien de l'emploi).

Il également prévu d'augmenter les moyens du F.S.A.I..

Enfin, dans le secteur particulier de la machine-outil et de la robotique industrielle, une action coordonnée des pouvoirs publics est préparée par quatre groupes de travail interministériels, animés par le Ministère de l'Industrie. Ce programme s'attachera à proposer des mesures propres à développer les produits les plus stratégiques ou dont le marché paraît le plus prometteur : systèmes d'usinage lourds, machines à commande numérique, centres d'usinage, robots. Sera notamment encouragée la constitution d'ensembles industriels fabriquant une gamme homogène de ces produits. Des mesures en faveur des petites et moyennes industries du secteur seront également mises à l'étude.

• Les mesures en faveur des entreprises en difficulté

Celles-ci sont de deux types suivant la nature des difficultés éprouvées par les entreprises :

- en ce qui concerne les entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles de caractère exceptionnel (dues notamment au ralentissement économique ou à des modifications de la politique financière), le Ministère de l'Economie et des Finances considère qu'il appartient au système bancaire d'apporter aux entreprises de ce type les financements nécessaires pour passer les caps difficiles.

Toutefois, pour permettre de traiter les cas exceptionnels qui ne trouveraient pas de solution satisfaisante dans le seul recours au système bancaire, les CODEFI ont été dotées de moyens leur permettant d'accorder à des petites et moyennes industries (P.M.I.) des avances de trésorerie de 18 mois au plus, d'un montant maximum de 500 000 francs, sous réserve que les banquiers de l'entreprise consentent un effort identique; la gestion de ces avances est assurée par le C.E.P.M.E..

- à l'égard des entreprises qui éprouvent des difficultés structurelles, il a été décidé, dans un souci de rapidité et d'efficacité, de renforcer les pouvoirs de décisions au niveau local :
- les prêts du F.D.E.S., décidés par les comités départementaux (CODE-FI) dans la limite de un million de francs, seront désormais mis en place directement par les délégations régionales du C.E.P.M.E.. Ainsi sera simplifiée et accélérée la solution de nombreux cas d'entreprises en difficulté pour lesquelles aucune intervention des administrations centrales n'est nécessaire;
- tant au niveau départemental que national (cas traités par le C.I.A.S.I.), une plus grande attention sera portée à l'insertion sectorielle des entreprises en difficulté et des moyens, pour mieux mesurer les conséquences économiques et sociales de la reconversion ou de la restructuration d'une entreprise sur son environnement régional ou sectoriel, seront mis en place afin que les mesures prévues s'intègrent dans une perspective industrielle à moyen terme.

• Les crédits prévus pour 1982

Le budget destiné à la politique industrielle doit s'apprécier compte tenu de l'ensemble des mesures présentées dans la loi de finances, et en particulier des mesures fiscales ainsi que de l'enveloppe des prêts du F.D.E.S. qui a été portée à 7 000 millions de francs.

Concernant les dotations ouvertes au budget du Ministère de l'Industrie, on note un fort accroissement des crédits ouverts à ce titre qui passent de 254,12 millions de francs en 1981 à 1416,25 millions de francs en 1982 (+ 457,5 %).

Ces crédits sont destinés à développer l'industrie dans les secteurs porteurs comme la machine-outil, l'automatique et la robotique, la bio-industrie, la chimie fine en cherchant à mieux maintenir les filières. Ils permettent également de soutenir les secteurs dits traditionnels au sein desquels des entre-prises peuvent connaître des développement non négligeables et d'aider les entreprises en difficulté. Il est précisé que ces crédits devront en priorité bénéficier aux P.M.E..

Il est prévu en outre de renforcer les moyens des directions interdépartementales de l'industrie dans la mise en oeuvre de la politique industrielle. Ces dernières, dont les moyens en personnel seront sensiblement améliorés (80 emplois créés, s'ajoutant aux 60 creations de la loi de finances rectificative de juillet 1981) disposeront des crédits d'aides aux P.M.I. et pourront de plus intervenir en faveur des entreprises en difficulté.

B. LA PERSISTANCE D'UNE CONJONCTURE INDUSTRIELLE DEFA-VORABLE

La France n'échappe pas à la crise que traverse l'économie mondiale et qui se traduit par un état de stagnation dans la quasi totalité des pays occidentaux.

1. L'ajustement de l'offre à la demande

L'activité industrielle, qui a été médiocre depuis le début de l'année, s'est maintenue jusqu'à la période des vacances au niveau moyen atteint au premier trimestre 1981 (-5 % en un an). Si la production de biens intermédiaires et de biens de consommation est conforme à ce profil, la dégradation dans les industries de l'équipement, qui avait mieux résisté au départ, s'est accentuée au printemps.

La demande intérieure s'est raffermie légèrement au cours des derniers mois, avec des évolutions contrastées selon les produits.

- La consommation des ménages s'est redressée à la fin du printemps puis, au-delà des aléas mensuels, s'est stabilisée au cours de l'été à un niveau supérieur de 2 à 3 % à celui de l'année dernière (hors automobile).

Les courants d'achats anticipés constatés fin juin ne se sont pas poursuivis. On note certes une orientation favorable de la demande dans la plupart des secteurs de la consommation (textile-habillement, électroménager et électronique grand public). Mais il ne s'agit en aucun cas d'un emballement des achats. En effet, plusieurs facteurs interviennent, qui empêchent une reprise massive, notamment une inflation plus rapide qui rogne une partie des gains de pouvoir d'achat, ponction effectuée sur les revenus moyens et supérieurs, et le niveau élevé des taux d'intérêt qui pèse sur la demande en logements et en voitures neuves (tandis que le marché de l'occasion continue à très bien se tenir).

Au total, le dégonssement des stocks chez les détaillants prévu par la réanimation de leurs ventes les incite à passer de nouveau des commandes aux industriels, mais l'ampleur de ces dernières reste très limités.

- Le stockage est général : pratiquement terminé chez les détaillants, il se poursuit chez les utilisateurs de produits de base et demi-produits, de sorte que les industries concernées sont à la veille d'une reprise technique de leur production.

- En revanche, le développement des investissements productifs est remis en cause par l'accumulation de facteurs d'attentisme ou de réduction des projets : dégradation accentuée de la situation financière des entreprises depuis la fin de 1980, niveau des taux d'intérêt, restriction des dispositions fiscales de soutien aux investissements, nouvelles mesures fiscales pouvant, dans certains cas, être défavorables à l'acquisition de nouveaux équipements.
- La relance de la demande publique, qui devrait constituer un élément favorable à l'activité (construction, travaux publics notamment) ne s'est pas encore traduite par des commandes fermes. Les professions continuent de s'interroger et n'attendent aucune reprise de leur activité avant le premier semestre 1982. En effet, dans le secteur du logement notamment, il est à craindre que la baisse du marché libre, directement liée aux taux d'intérêt et à de nouvelles dispositions fiscales, ne soit pas totalement compensée par la construction des logements sociaux décidée par le Gouvernement.

Dès lors, quelles perspectives apparaissent les plus probables?

- A court terme, une allure plus satisfaisante de la consommation et l'effet de stocks peuvent faire penser que l'activité se placera sur une pente modérément ascendante, d'autant que les producteurs français bénéficient pour l'instant d'une compétitivité un peu meilleure.
- Mais cela sera-t-il suffisant pour assurer une reprise durable et atteindre l'objectif officiel d'une croissance de 3,3 % en 1982, rythme qui paraît franchement optimiste?

En effet, les exportations qui plasonnent en volume depuis le mois de février, à un niveau supérieur de 5 % à celui du premier semestre 1980, n'augmenteront pas de façon considérable, compte tenu des perspectives médiocres de l'environnement international.

De même, il n'est pas raisonnable d'espérer, en l'état actuel des choses, un redressement très accentué des achats des ménages, les gains de pouvoir d'achat risquant d'être partiellement rognés par la hausse des prix et par des prélèvements fiscaux et sociaux supplémentaires sur les salaires. Quant aux investissements, la majorité des indicateurs confirment la dégradation.

C'est pourquoi, il est probable que le rythme d'expansion sera plutôt de l'ordre de 2 à 2,5 % l'année prochaine, chiffre moyen retenu par la plupart des experts non gouvernementaux. Encore, une telle croissance, pour être tenue, n'exclut pas totalement l'hypothèse d'une stimulation de la demande en cours d'année, avec des menaces évidentes sur la monnaie.

Mais même sans un tel coup de pouce conjoncturel, les risques de déséquilibres financiers importants obscurcissent déjà les perspectives à plus long terme de notre croissance : l'accumulation des déficits de l'Etat, de la Sécurité sociale, des entreprises nationales, et les difficultés grandissantes des entreprises, limitent considérablement les possibilités d'un financement sain de notre économie.

C'est bien pour cette raison que l'une des préoccupations majeures des prochains mois devrait demeurer la maîtrise de l'inflation par la modération des dépenses et des coûts, mais aussi par une meilleure adaptation de l'offre française à la demande.

2. Les conditions de production des entreprises

La gestion des stocks

La formation de stock dans l'industrie ne s'est réduite qu'à la rentrée 1980, contribuant pour moitié à la forte baisse de production entre le quatrième trimestre 1980 et le premier trimestre 1981.

Les stocks-amont, de matières premières et de demi-produits, ont retrouvé dès le mois de mars 1981 un niveau jugé proche de la normale : ils ne représentent plus que 7,1 semaines d'utilisation, niveau comparable à la moyenne constatée depuis 1976.

En revanche, la réduction des stocks de produits sinis n'est pas encore achevée en juin 1981 : ils représentent encore 6,8 semaines de production contre 6,2 au début de l'année 1980. Favorisé au cours des prochains mois par le durcissement de la situation sinancière des entreprises, leur assainissement devrait être achevé, au mieux au quatrième trimestre avec la consirmation de la reprise de la demande.

La situation de trésorerie

Les trésoreries se sont progressivement resserrées depuis mars 1980. Dans un premier temps, les effets du retournement conjoncturel ont été amortis par un partage de crédits plus favorable aux entreprises qu'aux particuliers et du soutien apporté par un marché financier en plein essor. De sorte que l'année 1980 a été passée sans aggravation préoccupante des difficultés de trésorerie.

Cependant le fort taux d'endettement ainsi atteint, joint au relèvement des taux d'intérêt sur la période récente et à l'accélération des coûts matières induite par la hausse du dollar, a fini par entraîner une nette détérioration des trésoreries au cours du premier semestre 1981, dans tous les secteurs industriels: en juin 1981, 50 % des chefs d'entreprises déclarent éprouver des difficultés de trésorerie contre seulement 36 % en janvier 1981, le plafond ayant été atteint en novembre 1974 avec 63 %.

• Les prix à la production

Le ralentissement de l'inflation, qui s'était amorcé au deuxième trimestre 1981 à la suite du second choc pétrolier, ne s'est pas poursuivi à l'automne en raison de la remontée du dollar qui, à court terme, exerce sur notre économie le même effet inflationniste qu'une hausse des prix pétroliers.

D'autres facteurs d'accroissement des coûts de production sont intervenus depuis lors, notamment la baisse de la productivité et l'alourdissement des frais financiers, sans que pour autant les industriels puissent pleinement les répercuter dans leur prix du fait du rôle modérateur plus efficace de la concurrence en période de basse conjoncture.

En tout état de cause, les prix à la production ont progressé de + 5,3 % au cours du premier semestre 1981 contre + 6,1 % au premier semestre 1980, alors que le coût unitaire total s'est dans le même temps accru de + 7,8 % contre + 5,6 % au premier semestre 1980.

Les prévisions de prix établies par l'I.N.S.E.E. pour le second semestre 1981, font état d'une accélération à + 6,5 %; contraire à la tendance saisonnière, elle s'expliquerait par les relèvements des tarifs publics retardés cette année, mais aussi par les risques inflationnistes d'une relance prématurée de la demande pouvant entraîner des tensions notables sur l'appareil de production.

• Les résultats d'exploitation

La compression des marges bénéficiaires, entraînée par une répercussion partielle des coûts dans les prix industriels depuis le début 1980, est corrobo-rée par l'indicateur d'opinions sur les résultats qui, en mai 1981, a retrouvé les bas niveaux de 1975.

En termes comptables, la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée brute ne représente plus que 20 % à la mi-1981 contre 25 % en moyenne en 1978-1979. Alors qu'en 1979 les industries non financières avaient dégagé de bons résultats grâce à une croissance équilibrée des deux postes précédents (+ 13,6 % pour l'excédent brut d'exploitation et + 13,8 % pour la valeur ajoutée brute en valeur), l'évolution des six derniers mois est négative pour l'excédent brut d'exploitation (-6 % l'an) pour une progression ralentie de la valeur ajoutée (3,6 % l'an en valeur). Aucun redressement du ratio précédent n'est donc prévisible à court terme.

L'évolution défavorable de la situation financière des entreprises s'est également traduite par une chute du taux d'autofinancement, ramené de 68 % à la fin 1979 à moins de 50 % à la mi-1981, corrélativement à une réduction de près de la moitié de la part de l'épargne brute des sociétés dans la valeur ajoutée (7 à 8 % actuellement contre 13 % en moyenne en 1978-1979).

En tout état de cause, la reprise attendue au quatrième trimestre ne suffira pas à elle seule, à induire un redressement de la capacité d'autofinancement avant la fin de l'année. Pour y parvenir plus rapidement, les entrepreneurs n'ont guère comme possibilités immédiates que la poursuite de l'assainissement des stocks au moins jusqu'à la rentrée et qu'une révision en baisse de leurs budgets d'investissements; pour l'année en cours, ils prévoient désormais en juin une réduction en volume de – 12 % de leurs dépenses d'équipement par rapport à 1980, contre – 6 % formulés en mars 1981.

Par ailleurs, la baisse tendancielle de l'investissement en 1981 se trouve corroborée par la stabilisation en valeur des commandes d'équipements de l'industrie, passées au cours du premier semestre 1981 et prévues au second semestre, ainsi que par la réticence des entreprises à s'endetter davantage.

Toutefois, les prévisions actuelles en matière d'investissement peuvent apparaître plutôt pessimistes en regard des marges de capacités de production disponible dont le niveau actuel est nettement inférieur à celui observé en 1975 (respectivement 22,5 % et 30 %). On peut se demander si les producteurs disposeront d'une marge suffisante pour répondre rapidement à une relance vigoureuse de la demande; dans cette hypothèse, les prévisions d'investissement pourraient rapidement être révisées en hausse dès la confirmation de la reprise.

DEUXIEME PARTIE

APPROCHE SECTORIELLE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

Votre Commission se bornera à présenter l'évolution des principaux secteurs de l'industrie : l'automobile, la sidérurgie, le textile, la machine-outil, l'industrie chimique et celle de l'ameublement.

A. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'industrie automobile française qui fait vivre de près ou de loin le dixième de la population active, se trouve dans une situation de plus en plus difficile. Les résultats de l'année 1980 et du premier semestre 1981 traduisent le caractère maussade de l'ensemble des marchés mondiaux, l'âpreté de la concurrence internationale et une pénétration de plus en plus importante des véhicules étrangers dans notre pays.

1. Les résultats de l'année 1980 et du premier semestre 1981

En 1980, l'industrie automobile française s'est placée au 4e rang des constructeurs mondiaux avec 3,4 millions de véhicules toutes catégories.

Pour l'année, la production de voitures particulières a diminué de 8,8 % par rapport à 1979, avec 2,94 millions d'unités. Celle des véhicules utilitaires (440 000 unités) a augmenté de 11,9 %.

Les résultats des 8 premiers mois de 1981 montrent une diminution de la production de voitures particulières de 17,7 % comparativement au premier semestre de 1980. La production de véhicules utilitaires est en baisse de 5,7 %.

Le 3e trimestre 1981 a vu une baisse des immatriculations de 2% (en données corrigées des variations saisonnières) par rapport à un premier trimestre marqué, il est vrai, par une politique commerciale très active de plusieurs constructeurs. Ce recul des immatriculations est la conséquence du coût élevé du crédit qui pèse considérablement sur le prix des voitures neuves. Par contre, on enregistre une excellente tenue du marché de l'occasion et une demande accrue de voitures étrangères. Le taux de pénétration a représenté 30% du marché intérieur en coût; les Français ont acheté 110000 voitures françaises de moins et 43000 voitures étrangères de plus qu'en 1980.

Le chissifie d'assaires réalisé en 1980 par la branche automobile a atteint 105,8 milliards de francs contre 93,3 milliards de francs en 1979, dont 92,9 milliards de francs pour les seules voitures particulières et commerciales.

Les deux groupes automobiles français: Renault (C.A.: 80 milliards de francs en 1980) et Peugeot S.A. (C.A.: 71 milliards de francs en 1980) se situent, respectivement, aux 6e et 8e rangs mondiaux des constructeurs.

En 1980, l'industrie automobile française a exporté 51 % de sa production totale.

Avec 1 708 000 véhicules neufs toutes catégories, ces exportations ont diminué de 8,2 % par rapport à 1979.

Année	Voitures particulières	Véhicules utilitaires - 6 tonnes	Véhicules utilitaires + 6 tonnes	Ensemble
1979	1 697 904	137 590	24 451	1 859 945
1980	1 529 652	149 303	28 823	1 707 778

source : Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles

60 % des exportations étaient destinées, en 1980, à la C.E.E. et 75,5 % à l'Europe.

Au premier semestre 1981, les exportations ont porté sur 819 000 unités, soit une diminution de 14 % comparativement au premier semestre 1980.

Les importations de véhicules neufs en 1980 se sont élevées à 790 320 unités contre 712 800 en 1979.

Les importations de voitures particulières neuves ont été de 675 000 unités, dont 86 % originaires de l'Europe de l'Ouest.

Les ventes de voitures japonaises ont représenté 2,9 % du marché intérieur en 1980 et 2,3 % durant le premier semestre 1981.

Pour les cinq premiers mois de 1981, les importations totales de véhicules neufs ont été de 388 121 unités, dont 343 714 voitures particulières, en augmentation de 12 % par rapport aux cinq premiers mois de 1980.

En 1980, l'excédent commercial de la branche automobile (véhicules pièces et équipements) s'est élevé à 26 milliards de francs à comparer au niveau record de 1979 qui était de 28,3 milliards de francs.

En francs constants, la progression a été de 47 % depuis 1973.

La balance commerciale automobile avec le Japon a été déficitaire de 1 190 millions de francs en 1980.

Au premier semestre 1981, l'excédent commercial dégagé par la branche automobile est de 12,5 milliards de francs à comparer à 12,8 milliards au premier semestre 1980.

2. Les nouvelles orientations des constructeurs

Les constructeurs français ont poursuivi, en 1981, l'essort d'amélioration de la productivité en faisant une large part aux équipements d'automatisation dans leurs investissements.

Ils ont bénéficié d'aides publiques pour la réalisation de projets d'ateliers flexibles: Renault, dans le cadre d'une usine de boites de vitesse de Renault 6 à Bouthéon et le groupe Peugeot dans le cadre d'un atelier de fabrication de moteurs de présérie pour Citroën à Meudon.

Par ailleurs, des prêts bonissés ont été mis en place par les pouvoirs publics à hauteur d'un montant de 1 milliard de francs en 1981, pour aider les investissements en robots et en machines de conception avancée.

Les constructeurs français ont également entrepris des efforts tendant à la diminution de la consommation des véhicules qui a déjà été réduite de 10 % entre 1976 et 1980. La gamme 1982 marque un nouveau progrès dans ce domaine; à l'horizon 1985, la consommation moyenne des véhicules vendus devrait se situer entre 7 litres et 7,5 litres aux 100 km.

Pour atteindre cet objectif, les constructeurs ont engagé des projets importants d'études et de recherche, dans les domaines de l'aérodynamisme, des moteurs, des transmissions, de l'allégement et du roulement.

Entre 1978 et 1981, ils ont réalisé des véhicules expérimentaux de recherche dont la consommation devait être inférieure de 25 % au modèle commercialisé analogue.

Il s'agit des programmes EVE de Renault et VERA de Peugeot, qui ont reçu des aides de l'Agence pour les Economies d'Energie (6,5 millions de francs pour Renault et 7 millions de francs pour Peugeot).

Les résultats des mesures de consommations réelles ont montré un gain de 33 % pour EVE par rapport à la R 18 dont le modèle 81 consomme 8 litres aux 100 km et de 30 % pour VERA par rapport à la 305 dont le modèle 81 consomme 7,8 litres aux 100 km.

La poursuite de ces programmes, qui seront marqués par de nouveaux progrès dans le domaine du diesel, permettra d'abaisser encore la consommation de ces véhicules expérimentaux pour atteindre environ 4,5 litres aux 100 km.

Ces véhicules expérimentaux ne sont pas destinés à être industrialisés tels quels. Certaines innovations testées sur ces véhicules pourraient être introduites sur des modèles de série entre 1982 et 1985.

Au-delà de cet effort de recherche, il est apparu nécessaire d'entamer un programme de recherche et de développement ambitieux qui puisse se traduire par une rupture dans l'évolution de la consommation de carburant des véhicules commercialisés.

C'est ainsi que, dans la perspective d'une industrialisation et d'une commercialisation avant la fin de la décennie, le Ministère de l'Industrie a lancé, début 1981, un programme de réalisation de prototypes de voitures dont la consommation serait ramenée à 3 litres aux 100 km.

Ce programme mobilisera non seulement les constructeurs automobiles, mais aussi leurs fournisseurs d'aujourd'hui et de demain, des industriels disposant de technologies avancées et transposables (aéronautique, matériaux nouveaux, électronique) et des centres de recherche.

Le montant global du programme a été évalué à 1 milliard de francs.

B. LA SIDERURGIE

Votre Commission a déjà eu l'occasion d'étudier largement la situation de la sidérurgie lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1981, pour lequel elle s'était saisie pour avis et dont le Sénat a déjà débattu.

Aussi ne reviendrons-nous pas sur la nationalisation des groupes Sacilor et Usinor et nous bornerons-nous à faire le point sur l'évolution de ce secteur au cours de l'année précédente.

Si l'on veut porter un jugement sur la situation de la sidérurgie française, il faut la replacer dans son contexte international. Or, la crise de l'acier est une crise mondiale : après une régression de plus de 14% en 1974, la production mondiale a encore diminué de 3,8% entre 1979 et 1980. Face à cette situation, nos principaux partenaires économiques, et notamment européens, ont été conduits à engager de vigoureuses actions de restructuration. La France n'a pas échappé à cette crise.

La crise de la sidérurgie française ne cesse de s'aggraver de jour en jour. Elle s'est traduite par une diminution de la production de 20 % de 1974 à

1980; notre pays est donc parmi les plus frappés de la C.E.E., où la baisse moyenne a été de 14 %. De plus, à l'issue de restructurations successives, la sidérurgie française a perdu 48 000 emplois dont 28 000 pour la seule sidérurgie lorraine de 1977 à 1980. Pourtant, la productivité a augmenté puisque, en moyenne, la production d'une tonne d'acier nécessite 5 heures et quart actuellement contre 7 heures et quart en 1974, ce qui nous place sur le même plan que l'Allemagne; en outre, les performances des usines côtières françaises, 3 heures à la tonne, nous situent dans des ordres de grandeur qui, jusqu'à présent, paraissaient réservés aux seuls japonais.

L'année 1980 a été marquée par une nouvelle dégradation sous les effets conjugués de l'affaiblissement du marché, de l'effondrement des prix de vente et la hausse sensible des coûts de production. Il en est résulté une nouvelle détérioration des résultats d'exploitation des entreprises, détérioration qui ne saurait masquer l'augmentation du chiffre d'affaires global de l'industrie française qui a atteint 46 milliards contre 43 milliards en 1979.

En effet, la baisse des prix de vente à laquelle a conduit la politique de certains producteurs d'acier européens a neutralisé les résultats positifs des efforts que les entreprises françaises ont poursuivis dans le domaine de la restructuration et de la modernisation de l'appareil de production, ainsi que de l'amélioration de la productivité.

Cette dégradation a été ralentie par la mise en application de l'état de crise manifeste en octobre 1980 et sa prolongation en juin 1981. Ces mesures ont consisté en l'établissement de quotas de production, tant pour l'acier brut, que pour quatre catégories de produits laminés. Ces quotas attribués aux entreprises françaises ont permis à la France de maintenir sa production (23,1 millions de tonnes) au niveau de 1979. Cette mesure devrait créer les conditions d'un relèvement progressif des prix de vente.

Dans le domaine commercial, le dynamisme à l'exportation a permis, malgré l'aggravation des obstacles rencontrés à l'entrée du marché des Etats-Unis, de dégager un solde extérieur positif de plus de 4 milliards de francs.

Mais malgré ces résultats, il demeure que les conséquences de l'effondrement de 1980 seront longues à être surmontées pour la sidérurgie française qui n'avait pas encore terminé sa restructuration; les premiers résultats pour 1981 en témoignent. Cette crise est d'autant plus grave qu'elle a des répercussions sur l'ensemble de l'environnement de la sidérurgie, industrie de base et moteur de l'économie de régions entières. C'est le cas de la Lorraine, mais aussi celui du Nord et du Valenciennois.

C. L'INDUSTRIE TEXTILE

La situation de l'industrie textile apparaît globalement très dégradée. En effet, trois facteurs défavorables à son développement se sont conjugués depuis 1980.

- La consommation textile des ménages s'est à nouveau contractée de 1 % par rapport à l'année précédente;
- La concurrence étrangère a accru sa part du marché intérieur, elle atteint dès maintenant plus de 50 %;
- La situation déprimée que partagent nos principaux partenaires de la Communauté Economique Européenne a pesé sur le développement des exportations, qui ont cependant représenté, en 1980, plus de 40 % de la production.

Cette conjoncture défavorable, ajoutée à certains problèmes structurels, a entraîné une réduction de plus de 6 % de l'activité industrielle des entreprises et, au total, la production textile française était revenue au niveau de 1970, chutant de 20 % en trois ans. La dépression s'est encore accrue au début de 1981, même si une tendance à la reprise se manifeste depuis le mois d'avril, due à une légère amélioration de la consommation des ménages, la production reste cependant à un niveau très déprimé.

1970 — 100	Production industrielle	Production textile
1976	124	111
1977	126	108
1978	128	107
1979	134	108
1980	133	101

Au début de 1981, la régression s'est accentuée, la chute de production a été de :

12,2 % en filature (15,9 en filature de coton),

15,1 % en tissage,

11,4% en maille,

10% en confection.

En ce qui concerne les échanges, l'année 1980 a été marquée par une nouvelle dégradation du solde commercial avec un taux de couverture de 84 % seulement. Depuis le début de 1981, on note un ralentissement de cette détérioration globale du commerce extérieur, mais cette évolution recouvre des disparités sectorielles et géographiques très différentes : si l'on constate un

léger rétablissement envers les pays industrialisés, grâce surtout aux produits intermédiaires, on assiste à une vive détérioration envers les pays à bas prix portant essentiellement sur les produits finis.

Ce climat économique dégradé a conduit les entreprises textiles à réduire sensiblement la durée du travail et à développer leur recours au chômage partiel qui a été multiplié par 4 par rapport à 1979. En 1980, les effectifs ont chuté de 5,5 %, touchant près de 40 000 salariés. Les milliers de licenciements annoncés par Rhône-Poulenc Textile et Boussac-Saint-Frères donnent à penser que des dégagements d'effectifs encore plus graves interviendront en 1981 si l'activité ne reprend pas. D'autre part, l'investissement a connu un coup d'arrêt avec un recul de 5 % d'une année sur l'autre.

Certes, une reprise des affaires se dessinait en avril-mai 1981, mais les mutations politiques qui sont alors survenues ont suscité un attentisme généralisé des clientèles, un morcellement des ordres et une détérioration des conditions de règlement, aggravée par la hausse considérable des taux d'intérêt.

C'est pourquoi il n'est pas possible, aujourd'hui, de déterminer si la reprise va se confirmer ou non. De graves points d'interrogations ne cessent de se poser, à la fois dans le domaine social et dans le domaine économique.

Or, l'industrie textile est une industrie de premier plan, représentant 2 500 entreprises, près de 300 000 emplois, 24 milliards de francs de valeur ajoutée, 2,6 milliards d'investissement et 20 milliards de francs d'exportation. C'est donc une industrie stratégique qui dispose d'un marché porteur de plus de 120 milliards de francs, soit deux fois celui de l'automobile.

C'est pourquoi la poursuite de l'évolution actuelle conduirait immanquablement à trois conséquences économiquement et socialement désastreuses :

- Tout d'abord, la disparition à brève échéance de toute la filière textile française, et la suppression sans reconversion à attendre de milliers d'emplois.
- En second lieu, un état de totale dépendance de nos approvisionnements textiles vis-à-vis de sources extérieures qui ne sont pas toutes économiquement et politiquement sûres.
- Ensin, de sérieuses réductions d'activité dans de nombreux secteurs économiques auxquels l'industrie textile française contribue à sournir du travail, tels la construction mécanique et électrique, le bâtiment ou le commerce.

Il est donc urgent que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour permettre au secteur du textile habillement de retrouver une place importante sur le marché français, par une politique ferme à l'égard des importations à bas prix, en améliorant l'efficacité de l'outil de production et en soutenant la recherche technologique.

Or, six mois après la publication des conclusions de la Commission sénatoriale d'enquête, aucune de ses recommandations n'a été retenue et le Gouvernement, bien qu'ayant affirmé sa volonté de maintenir une filière textile complète, n'a pas encore fait connaître ses intentions.

C'est pourquoi votre Commission émet le voeu que ce plan textile tant attendu soit adopté dans les plus brefs délais et que le Gouvernement définisse une politique réaliste permettant la reconquête du marché intérieur.

D. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL

1. Une situation difficile

L'industrie française de la machine-outil traverse une crise sérieuse qui s'est traduite, depuis 1974, par une baisse de la production du volume de 15 %.

De même, les effectifs ont diminué de 25 % au cours de la période pour atteindre 20 000 personnes.

En outre, si l'on excepte les années 1978 et 1979 qui ont, à titre exceptionnel, connu un solde positif des échanges extérieurs, la balance commerciale est régulièrement déficitaire. Ce déficit s'est élevé à 160 millions de francs sur le marché français et il est passé de 51 % en 1973 à 60 % en 1980.

La profession de la machine-outil se caractérise, en France, par la petite taille de ses unités de production. Sur 170 entreprises, 140 emploient moins de 30 personnes; les 30 autres réalisent 90 % du chiffre d'affaires et déterminent l'avenir de ce secteur. Parmi celles-ci, les 7 premières sont des filiales de grands groupes: R.M.O. (Renault), Graffenstaden (C.I.T.-Alcatel), Hure (Suez), Ernault Somua (Empain Schneider), Berthiez (Snecma) et T.M.I. (I.D.I). Or, ce sont ces entreprises les plus importantes qui recontrent les plus graves difficultés.

Les entreprises françaises connaissent une situation financière dégradée, ce qui les conduit à réduire leurs investissements productifs et à différer les travaux de recherche et de développement alors que l'évolution technologique augmente les besoins en la matière. C'est ainsi que les constructeurs français ont pris quelque retard dans des secteurs essentiels, notamment celui de la machine à commande numérique.

Les difficultés que rencontre l'industrie française sont aggravées par un contexte international difficile. Alors que la demande globale augmente peu du fait de la crise économique mondiale, de nouveaux pays producteurs apparaissent sur le marché. Aux concurrents traditionnels que sont les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie ou la Suisse, viennent s'ajouter quelques pays en voie de développement (tels que Taïwan, la Corée du Sud, l'Inde) et, surtout, le Japon.

Or, l'enjeu de cette bataille economique est essentiel pour la France. Dans tous les pays industrialisés, la tendance est au développement d'une industrie des systèmes de production automatisés, dont l'industrie de la machine-outil constitue un élément essentiel. Il importe de saisir cette occasion, qui conditionne directement la compétitivité des industries nationales.

La politique menée jusqu'à présent ne s'est pas traduite par des résultats satisfaisants et de nombreuses entreprises ont disparu.

C'est pourquoi le Gouvernement, dès son entrée en fonction, a été saisi de ce problème. Le Président de la République a souligné, lors du Conseil des Ministres du 17 juin dernier, l'importance qu'il attache à ce secteur.

Ainsi, la constatation de la forte progression des importations au cours de l'année a conduit les pouvoirs publics à instaurer des visas techniques préalables pour certaines catégories de machines-outils (centres d'usinage, tours à commande numérique) en provenance du Japon afin de mieux mesurer cette tendance et d'éclairer les actions à entreprendre.

Par ailleurs, un plan de restructuration du secteur de la machine-outil est en cours d'élaboration, dont nous allons maintenant examiner les objectifs.

2. Principes présidant à l'élaboration du plan de restructuration

Plusieurs considérations guident la préparation de ce plan :

- L'objectif est de restaurer dans les meilleurs délais -en pratique d'ici 3 à 5 ans- la compétitivité de cette industrie.
- Le plan doit intéresser l'ensemble des sociétés et ne pas se limiter à quelques opérations de réorganisation au demeurant nécessaires.
- La rélfexion est conduite dans le cadre du développement futur de la robotique (place croissante des automatismes, robots, etc.).
- Enfin, il faut noter que la plupart des experts s'accordent sur les principales orientations à moyen terme propres à permettre le développement de l'activité du secteur de la machine-outil en France : des mesures favorables à la demande d'un côté, de l'autre une politique de l'offre visant à la constitution ou à la consolidation de pôles industriels homogènes, chacun spécialisé sur des marchés bien définis et ce, parallèlement à des actions d'accompagnement pour les entreprises qui ne feraient pas partie de ces pôles afin de faciliter leur développement en fonction de l'évolution du marché.

Quatre groupes de travail ont été constitués :

- Deux concernent la politique de produits :
- Le premier porte sa réflexion sur les machines spéciales et les machines-outils lourdes;
 - Le second sur les machines-outils universelles offertes sur catalogue.

Les travaux de ces deux groupes sont aidés par le recours à des cabinets de consultants qui effectueront chacun un audit stratégique sur les possibilités qui s'offrent à l'industrie française de se développer respectivement sur les créneaux de machines catalogues et sur les créneaux de machines lourdes et spéciales. Pour ce faire, seront dégagés les facteurs de réussite et étudiée, en particulier, l'importance d'une industrie française compétitive en matière de composants (commande numérique notamment).

C'est dans le cadre de ces deux groupes que seront aussi examinées et identifiées les perspectives de coopération possibles avec les constructeurs étrangers, ainsi que répertoriées les opportunités d'implantations industrielles françaises à l'étranger.

- Le troisième groupe porte sa réflexion sur la politique de recherche et de développement ainsi que sur les actions à mener pour la formation des personnels aux disciplines nouvelles. Ce groupe s'appuie aussi sur les travaux d'un consultant : le B.I.P.E. (Bureau d'Information et de Prévision Économique).
- Le quatrième groupe résléchit ensin sur les actions de nature à savoriser la croissance et la reconquête du marché intérieur en conformité avec la politique de produits, sur la politique de commandes publiques ainsi que sur les mesures envisageables de sinancement privilégié pour savoriser principalement la démande, mais aussi l'offre.

Des négociations ont déjà été entamées par le Ministère de l'Industrie avec les industriels en vue de mettre en oeuvre des projets industriels et des opérations de restructuration, en conformité avec les différents groupes de travail.

Il semble qu'on s'oriente vers la création de plusieurs pôles majeurs dans chacune des différentes spécialités (production des commandes numériques, industrie des composants...) afin de doter la France d'une véritable production industrielle qui puisse se comparer à celle des leaders mondiaux.

Votre Commission ne peut que se séliciter de cette politique qu'elle juge indispensable à l'indépendance économique de la France.

E. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

1. La production

Le niveau de la production, élevé au cours du premier trimestre 1980, a subi un retournement de tendance sin mars, surtout dans la chimie de base. La chute a été très marquée jusqu'au mois d'août. La reprise en octobre-novembre de la chimie organique et la bonne tenue de la pharmacie tout au long de l'année ont permis de limiter à 1 % le recul de l'activité en volume de la chimie en 1980.

On a également pu constater une dégradation importante de la rentabilité moyenne de l'industrie chimique à la suite de la hausse très importante des coûts de l'énergie et des matières premières et de la chute des prix de vente de la chimie de base.

On note ensin une relative stagnation du chiffre d'affaires qui n'a augmenté de valeur que de 12,4 %, atteignant 164,3 milliards de francs.

Mais en tout état de cause, l'industrie chimique française a eu un niveau d'activité plus soutenu en 1980 que celui de la R.F.A. (-4%), de la Grande-Bretagne (-9%) ou du Bénélux (-4,5%).

L'évolution a été différente selon les branches : l'indice de la chimie minérale a été, en 1980, légèrement en retrait (0,7), ce qui traduit imparfaitement la régression de plusieurs produits comme le chlore et la soude, l'acide chlorhydrique, les engrais composés.

Les résultats en chimie organique ont été mauvais en 1980, après une année 1979 qui avait dû, en grande partie, sa bonne tenue à cette famille de produits. Ce sont à la fois les oléfines, les hydrocarbures benzéniques et les matières plastiques qui sont en forte régression.

En ce qui concerne les matières plastiques, après une demande très forte en janvier 1980 (record absolu de la production), l'année 1980 a été caractérisée par une diminution progressive, puis brutale de la demande jusqu'à la fin de l'été, puis par une reprise assez marquée pendant le dernier trimestre.

Sur l'ensemble des grands thermoplastiques et des polyesters insaturés, on a enregistré, par rapport à 1979, une baisse de - 5,6 %; par contre, comparée à la production de 1978, c'est une progression de + 10 % que l'on constate, ce qui atténue sensiblement l'impression de mauvaise performance qui ressort de la comparaison avec l'année 1979.

La parachimie s'est bien comportée dans l'ensemble et c'est en réalité à + 2 % que l'on peut évaluer son taux de croissance, l'indice officiel sous-estimant, semble-t-il, le niveau d'activité de ce secteur (+ 0,6 %).

La pharmacie a été un élément moteur de la chimie en 1980. Les ventes en médicaments pour la médecine humaine ont été soutenues tout au long de l'année 1980. Le chiffre d'affaires est en progression de + 19 % par rapport à 1979. Les exportations ont été très fortes et l'augmentation a été sensible, particulièrement vers les pays du Maghreb (+ 57,3 %) et, notamment, vers l'Algérie.

2. Le commerce extérieur

Les échanges de produits chimiques de la France ont dégagé, en 1980, un solde positif de + 10 842 millions de francs (+ 11 165 millions en 1979), soit, en francs constants, une régression assez nette. Le taux de couverture a reculé de 1,29 en 1979 à 1,25 mais est resté supérieur à celui de 1978 (1,23). La progression des importations a été plus importante (+ 16,2 %) que celle des exportations (+ 11,9 %), contrairement à l'année 1979 où le commerce extérieur avait été l'élément moteur de la chimie. Les exportations vers la C.E.E. ont très fortement ralenti puisque l'évolution relative d'une année sur l'autre est passée de + 38,6 % en 1979/1978 à 7,7 % en 1980/1979.

Commerce extérieur (en millions de francs)

	C. E. E.	Autres pays	Total
Exportations	28 682	26 160	54 842
Importations	30 910	13 090	44 000
Solde	- 2 228	+ 13 070	+ 10 842
Taux de couverture	0,93	1,99	1.25
Evolution 1980/1979			
Exportations	+ 7,7 %	+ 16,7 %	+ 11,9 %
Importations	+ 13,4 %	+ 23,3 %	+ 16,2 %

3. Les effectifs

Selon les indications fournies par l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, les effectifs des industries chimiques sont inférieurs au ler janvier 1981 de - 1,7 % à ce qu'ils étaient au ler janvier 1980.

Après avoir été en augmentation de 0,8 % au cours du premier semestre, les effectifs ont accusé une forte baisse de 2,5 % entre juillet et décembre 1980. Cette baisse est notamment due au non remplacement des départs, conjugué avec les mises en cessation anticipée d'activité.

Les statistiques publiées par l'U.N.E.D.I.C. indiquent les résultats suivants (les établissements occupant moins de 10 salariés sont exclus de l'enquête):

Secteurs	1979	1980	Evolution en %
Industries chimiques de base	142 586	139 549	- 2,1
Parachimie	119 273	117 849	- 1,2
Industrie pharmaceutique	70 762	71 049	+ 0,4
TOTAL	332 621	328 447	- 1,2

4. Perspectives

Selon les indications les plus récentes, le Produit National Brut des pays de la Communauté devrait régresser de – 0,6 % en 1981 (après une croissance de seulement + 1,3 % en 1980). Pour la chimie, l'année 1981 connaîtrait une croissance nulle dans la zone de la C.E.E., succédant au recul sévère de – 3,5 % enregistré en 1980.

La dernière enquête de conjoncture de l'I.N.S.E.E. du mois de février 1981 auprès des industriels de la chimie fait apparaître une majorité (67 %) des chefs d'entreprises pensant que la situation sera sans changement pour les trois ou quatre mois prochains.

Pour l'ensemble de l'industrie chimique, dans le contexte économique français et international, il semble vraisemblable dorénavant que la reprise n'aurait lieu, au plus tôt, qu'au cours du 2e semestre 1982, année où la production retrouverait son niveau de 1980.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le premier semestre a été marqué par une hausse des exportations (+ 9,5 %) nettement supérieure à celle des importations (+ 4,3 %). La hausse du dollar n'est pas étrangère à cette amélioration de notre solde commercial.

Avec la nationalisation de Rhône-Poulenc et de Puk, l'Etat contrôlera une très grande partie de la chimie; mais toute la production industrielle ne

sera pas entre ses mains car il subsiste un puissant secteur étranger: B.P. Chimie, Esso Chimie, Hoechst, Basf, Bayer du Pont, Morvanto et Dow Chemical. L'objectif du Gouvernement est de pouvoir appliquer une véritable politique industrielle permettant d'assurer l'investissement et l'emploi. Un tel objectif ne se réalise pas si facilement: compte tenu de la concurrence sur le marché national et mondial, seule la compétitivité de nos entreprises leur permettra de se maintenir. Elle passe par une nécessaire restructuration qui sera rendue plus difficile par la nationalisation: en effet, ces restructurations impliqueraient des fusions coûteuses en main d'oeuvre car si elles étaient réalisées selon les critères de la rentabilité, la suppression de près de 75 à 100 000 emplois deviendrait, selon les experts, inévitable. Or, cela semble incompatible avec l'objectif assigné aux entreprises publiques de protection de l'emploi.

Aussi, peut-on estimer que la restructuration de la chimie française n'est pas pour demain.

F. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

L'industrie de l'ameublement a réalisé, en 1980, un chiffre d'affaires (hors taxes) de 17 684 millions de francs, soit une augmentation de 13,9 % par rapport à 1979, ce qui constitue une stagnation et, même, une légère baisse en volume selon les catégories de meubles.

Le déficit de la balance commerciale s'est à nouveau aggravé, le taux de couverture des importations par les exportations étant passé de 40,7 % en 1979 à 40,3 % en 1980.

Les importations ont représenté 4 692 millions de francs, soit une augmentation de 19,3 % par rapport à 1979.

En revanche, les exportations n'ont augmenté que de 18,1 % avec 1 892 millions de francs.

Depuis le mois d'avril 1980, on constate une baisse de la consommation en volume de 10 %.

Cela s'explique, notamment, par la diminution de logements construits et par la hausse des taux d'intérêt (40 % des meubles sont achetés à crédit).

Une chute de la production industrielle de 7 % et 108 défaillances d'entreprises ont été les manifestations les plus évidentes de cette dégradation du marché. Depuis un an, on enregistre une chute des créations d'emplois et des investissements.

La situation est à ce point préoccupante que les professionnels et le ministère de l'Industrie ont mis au point une procédure d'urgence. Un ensemble de mesures ont été envisagées pour faire face à cette situation de crise, mais elles n'ont pas encore pu être mises en oeuvre, faute de crédits.

Morcelé, ce secteur ne compte que 17% d'entreprises de plus de 100 salariés. Cette dispersion affaiblit la production face à une distribution puissante qui n'hésite ni à imposer ses conditions ni à favoriser les importations en provenance d'Italie ou d'Allemagne: les étrangers se sont emparés de 21% du marché national, ce qui explique en partie les difficultés actuelles.

C'est pourquoi un plan a fait l'objet d'une convention signée en juin 1980 entre la Profession et les pouvoirs publics; il a pour objectif l'amélioration de la balance commerciale, le taux de couverture des importations par les exportations devant passer de 40 à 80 %.

Les actions envisagées pour 1981 sont en cours de réalisation mais il faudra attendre la fin de l'année pour pouvoir en dresser le bilan.

Ce plan comporte deux volets:

- conforter la position des entreprises exportatrices,
- inciter les entreprises non exportatrices à exporter.

La première opération est plus facile à mener, la seconde se heurtant à certains freins : l'inaptation des produits et l'insuffisance des structures nécessaires pour l'étude des marchés étrangers.

A l'actif de ce plan, on peut dès maintenant signaler une meilleure information des futurs exportateurs français (missions – études) et des futurs importateurs étrangers (publicité faite au Salon de Paris), et la diffusion d'une brochure sur toutes les procédures de financement.

On peut regretter, cependant, qu'il soit proposé aux industriels de l'ameublement d'être présents sur des marchés trop lointains (U.S.A. et Japon) alors que seules quelques entreprises peuvent s'intéresser à ces zones géographiques et l'ont déjà fait en créant des filiales commerciales ou industrielles.

Le Marché Commun doit rester, pour l'ensemble de l'industrie de l'ameublement, une cible privilégiée et prioritaire car les produits français y sont compétitifs et la progression des exportations a été en 1980 de 20 % pour les clients traditionnels, et de 40 et 50 % pour les pays nouvellement prospectés (Grande-Bretagne et Italie).

Par ailleurs, un comité de valorisation de l'innovation dans l'ameublement est en place depuis 1979. Il est chargé de procéder à l'inventaire et à la valorisation des produits déjà commercialisés susceptibles d'être présentés dans les manifestations professionnelles et de stimuler la recherche de produits nouveaux adaptés au marché du meuble.

Votre Commission émet le voeu que ces actions soient poursuivies et que l'Etat n'abandonne pas ce secteur dont la vitalité est illustrée par la forte participation française (600 entreprises sur les 1 200 que compte la Profession) au dernier salon européen du meuble qui s'est tenu à Lyon, en septembre dernier.

EXAMEN EN COMMISSION

A la suite de l'exposé du rapporteur pour avis, M. Michel Chauty a fait observer que malgré la récente dévaluation du franc, l'industrie automobile allemande a pu diminuer ses prix de vente, alors que la France demeure dans l'obligation d'augmenter ses tarifs.

M. Jacques Braconnier a insisté sur la nécessité de réduire les charges sociales qui pénalisent les entreprises afin de rétablir la compétitivité de l'industrie française.

Evoquant la récente dévaluation du franc, il a souligné qu'elle n'atteint en fait que 2,4 %, compte tenu de notre appartenance au serpent monétaire européen, ce qui ne privilégie pas la France sur les marchés extérieurs. Il a également noté les difficultés résultant de l'importance des frais financiers et de la faiblesse des fonds propres des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes étrangères.

Il a enfin précisé que la reconquête du marché intérieur est indispensable à la conquête des marchés extérieurs, et souligné la nécessité d'associer le secteur privé à la recherche publique.

M. Paul Malassagne a indiqué qu'il partage l'inquiétude du rapporteur pour avis concernant l'industrie de l'ameublement et insisté sur la nécessité de revaloriser la filière bois.



La Commission a enfin approuvé les conclusions du rapporteur pour avis tendant à adopter les dispositions budgétaires relatives à l'industrie figurant dans la loi de finances pour 1982.